

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 06 février 2023

Date de la convocation : 31 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mille vingt-trois, le six février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.

PRESENTS (27) : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. COCHERIL, Mme BASLE, M. SIMON, Mme LECOQ, M. RAVAUDET, Mme PFEIFFER, Mme BILLARD, Adjoint, M. JAN, Mme PRIGENT, Mme FRIOT, M. LEBRUN, Mme TRIBOULT, M. CHEMIN, Mme COSSAIS, M. SAUREL, M. COLLONGE, Mme THO, M. HAGGAN (à partir de 19h05), M. LLAVORI, M. LUCAS, Mme GARANDEAU, M. BIARD, M. DEIN, M. MACE, M. NOURRY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES (6) : M. CADIOU, Adjoint, Mme MAIGNOT, M. DAVID, Mme BOUSQUET, Mme RACHEDI, M. SALMON, Conseillers municipaux.

PROCURATIONS DE VOTE (4) : M. CADIOU a donné procuration à M. HAGGAN (à partir de 19h05)

M. DAVID a donné procuration à Mme LECHAPLAIN

Mme BOUSQUET a donné procuration à Mme THO

M. SALMON a donné procuration à Mme DUCAMIN

Mme LECOQ a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2023.010 Accord-cadre n°13-30 mono-attributaire pour la réalisation et la mise en oeuvre du nouveau projet urbain de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande (groupement de commande) - Résiliation pour motif d'intérêt général

Rapporteur : Mme Pfeiffer

- **VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1411-5 et L.2121-29 ;
- **VU** le Code des marchés publics (2006), notamment les articles 34, 35.1.2 65, 66 et 76 ;
- **VU** la délibération n°2013.004 en date du 4 février 2013 relative au lancement d'une procédure en vue de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre pour engager le nouveau projet urbain de Saint-Jacques de la Lande ;
- **VU** la délibération n°2013.095 en date du 16 septembre 2013 relative à la signature de l'accord-cadre conduisant à la désignation d'une équipe de maîtrise pour engager le projet urbain de Saint-Jacques de la Lande ;
- **VU** l'accord-cadre mono attributaire notifié le 31 octobre 2013 au groupement de maîtrise d'œuvre UAPS (mandataire), DICILA et ARCADIS (co-titants) ;
- **VU** l'article 29 du CCAG-prestations intellectuelles (2009) ;
- **VU** l'article 11 du cahier des clause particulières (CCAP) de l'accord-cadre mono-attributaire n°13-30 ;
- **VU** l'avis favorable de la Commission Transition Urbaine et Ecologique réunie le 1er février 2023 ;
- **VU** le rapport présenté en séance par Loïc Ravaudet, Adjoint à la Maire aux finances, à l'achat public, à l'administration générale et à l'économie ;
- **CONSIDERANT** les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre de l'accord-cadre en lien avec la remise d'offres financières inadaptées pour certains marchés subséquents ;
- **CONSIDERANT** que les engagements pris il y a près de dix ans ne permettent plus au titulaire du marché comme à Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande de contractualiser dans de bonnes conditions, au prix du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) de l'accord-cadre, notamment en matière de maîtrise d'œuvre urbaine ;
- **CONSIDERANT** que le Conseil Municipal doit autoriser Madame la Maire ou son représentant à résilier l'accord-cadre mono-attributaire pour motif d'intérêt général.

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Autorise Madame la Maire ou son représentant à résilier l'accord-cadre n°13-30 ;
- Dit que les marchés subséquents demeurent en vigueur, soient le marché Subséquent 5 enregistré sous le numéro M001824 et le marché Subséquent 6 enregistré sous le numéro M002212, lesquels iront à échéance.

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 09 février 2023

Marie DUCAMIN
Maire



Sylvie LECOQ
Secrétaire de séance



Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 09/02/23

Publié sur le site de la Ville le : 09/02/23

Par le service affaires générales